Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 29/11/2025

ETABLISSEMENTS JULIEN JULIEN SAS rappelle JCLEAN nettoyant de ligne d'eau



- Noms des modèles ou références concernés : **JCLEAN nettoyant ligne d'eau avec et sans pulvérisateur REF : - 5560001, 5560010**
- Marque : **JCLEAN**
- **GTIN 3760221920019 Lot Tous les lots**
- Conditionnements : **1000 ml**
- Date début/fin de commercialisation : **du 24/07/2025 au 15/10/2025**
- Informations complémentaires : **Nettoyant ligne d'eau pour skimmers et bâches protection piscine**
- Zone géographique de vente : **81 et 12**
- Distributeurs : **Magasin des établissements Julien se trouvant sur le secteur de Gaillac, Rodez, Castres et Lescure d'albigeois**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Etiquetage ne respecte pas les dispositions du règlement N°1272/2008**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **L'ensemble des mentions de danger et de conseils de prudence ne sont pas libellées sur l'étiquetage. Produit corrosif de catégorie 1, provoque des brûlures de la peau et des lésions.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 1 juin 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0563606409**
- Informations complémentaires publiques : **Nous demandons au consommateur de ramener le produit pour un échange, avec un étiquetage conforme à la réglementation. Produit corrosif de catégorie 1, provoque des brûlures de la peau et des lésions.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre